



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration soumise par Corporativa de Fundaciones, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Mise en œuvre du programme d'action de Beijing

Corporativa de Fundaciones est une fondation communautaire qui exerce un leadership important dans l'ouest du Mexique par le biais de pratiques qui favorisent les liens et les alliances entre des organisations de la société civile et des acteurs stratégiques du public et du privé, dans le but d'en faire bénéficier la communauté et de contribuer à autonomiser les populations et les secteurs les plus vulnérables. Depuis son origine, Corporativa de Fundaciones est une organisation qui favorise le développement comme partie intégrante de sa philosophie institutionnelle et qui contribue à pérenniser des projets sociaux viables et novateurs, transférant les compétences et les capacités aux membres des organisations de la société civile pour leur permettre de poursuivre leur travail de manière professionnelle, responsable et efficace. La fondation a créé des programmes pour l'émancipation des femmes, reconnaissant que l'intégration pleine et entière des femmes dans les affaires économiques, sociales, politiques, juridiques, culturelles et environnementales est la clé du développement. Corporativa de Fundaciones est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de la Banque interaméricaine de développement et d'autres organisations nationales et internationales.

Nous nous félicitons de la commémoration de l'adoption des objectifs et des mesures stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans le cadre de la cinquante-neuvième session ordinaire de la Commission de la condition de la femme, qui est une excellente occasion de réfléchir à la question de l'égalité entre hommes et femmes dans 12 domaines critiques : la pauvreté, la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, l'exercice du pouvoir et la prise de décisions, les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, les droits humains, les médias, l'environnement et la situation globale des filles.

À moins d'un an de l'évaluation finale et de l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes demeure l'une des régions les plus inégalitaires de la planète (Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2013). Même si des progrès considérables ont été réalisés depuis 2000, la répartition des richesses demeure inégale entre les sexes, si bien que la région abrite des millions de femmes, d'adolescentes et de filles (notamment les handicapées, les autochtones, les migrantes, les afro-descendantes et les jeunes) qui souffrent de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de l'exclusion sociale, de la discrimination et d'un niveau de violence inquiétant et alarmant.

Nous reconnaissons que le succès du programme de développement pour l'après-2015 repose largement sur la capacité des pays latino-américains à éradiquer la pauvreté, la faim et les inégalités. Cela démontre également qu'il est urgent de transformer le modèle économique mondial et d'envisager le développement comme un processus horizontal, inclusif et autogéré qui reconnaît les actifs des individus et de leurs collectivités immédiates, qui identifie les besoins et génère des solutions créatives adaptées à la culture locale, écologiquement viables et conformes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, et qui améliore considérablement la qualité de vie de chacun dans un projet collectif du bien vivre.

La transition vers le monde de l'après-2015 repose également sur l'inclusion et l'engagement de tous les acteurs sociaux qui accompagnent l'État : la société civile organisée, le secteur privé, les organismes internationaux, les médias et les citoyens en général, notamment les femmes, les adolescentes et les filles.

Reconnaissant leur impact vital sur l'origine, la nature et le développement des organisations de la société civile, les femmes et les jeunes ont démontré leur lien profond et direct avec un ordre du jour qui tente de s'attaquer aux problèmes et de trouver des solutions aux causes sous-jacentes, fournissant des services qui complètent ceux de l'État, voire parfois qui y suppléent. Les organisations de la société civile sont, sans aucun doute, des acteurs de proximité, qui connaissent et rendent visibles les besoins, les désirs, les inquiétudes et les espoirs des individus et des groupes sur le terrain, lesquels n'ont généralement pas accès aux espaces de gestion et de gouvernance.

Pour que les organisations de la société civile puissent effectivement contribuer au développement, il faut un environnement favorable basé, selon nous, sur l'instauration d'un ensemble de mesures permettant de créer des conditions sociales, économiques, politiques, juridiques, culturelles et environnementales propices à la création et au renforcement des organisations et de leur travail, dont la responsabilité incombe essentiellement aux gouvernements et, dans une moindre mesure, aux autres acteurs.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les précédentes conférences mondiales sur les femmes soutiennent les femmes dans leur quête constante qui vise non seulement à promouvoir la construction d'une citoyenneté mondiale, régionale, nationale et locale, mais aussi à garantir le plein exercice de leurs droits humains grâce à l'adoption de lois et de bonnes pratiques. Plus de 4 000 organisations de la société civile ont contribué à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et, suite à cela, les examens ont été renforcés et enrichis par la participation croissante de la société civile, sous l'impulsion des femmes, des adolescentes et des filles.

Prenant acte des grandes réalisations et des difficultés restantes 20 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, Corporativa de Fundaciones exhorte la communauté internationale à adopter de nouveaux objectifs stratégiques et inclusifs lors de la cinquante-neuvième session ordinaire de la Commission de la condition de la femme dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en défendant une optique solide qui revendique l'égalité des sexes, les droits humains des femmes, des adolescents et des filles, et leur autonomisation pour parvenir à un développement complet sur le plan local et international.

Nous exhortons la communauté internationale à inclure les recommandations spécifiques suivantes dans les débats de la cinquante-neuvième session ordinaire de la Commission de la condition de la femme :

1. Garantir, promouvoir, et respecter les droits humains des femmes, des filles et des adolescentes sans distinction de sexe, de race, de religion, de statut socioéconomique, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle ou de nationalité. Cela implique le respect des obligations contractées précédemment en vertu des instruments internationaux, tout en évitant de perdre les acquis et en garantissant

l'application progressive des normes internationales relatives aux droits humains des femmes, des adolescentes et des filles;

2. Reconnaître le rôle fondamental des femmes, des adolescentes et des filles dans le développement local, national, régional et international, et créer et maintenir les conditions nécessaires pour une vie où l'inégalité, l'oppression, la discrimination et la violence n'ont pas leur place;

3. Garantir un développement économique inclusif pour les femmes, les adolescentes et les filles, en reconnaissant la nécessité d'une répartition équitable des ressources et en s'attaquant aux disparités existantes dans les secteurs dans lesquels ces groupes n'ont pas atteint un développement complet. Commencer rapidement à créer des politiques efficaces pour les institutions et les marchés financiers qui aggravent actuellement les inégalités socioéconomiques, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes;

4. Fournir des incitatifs pour élargir le champ d'activité des organisations et des mouvements sociaux dirigés par des femmes, des adolescentes et des filles, ainsi que celui des réseaux de la société civile;

5. S'assurer que le programme de développement pour l'après-2015 inclut la dimension sexospécifique dans ses aspects sociaux, économiques, politiques, juridiques, culturels et environnementaux. Adopter également des politiques publiques adéquates par le biais de consultations ouvertes et utiliser des mécanismes de suivi ponctuels qui permettront à tous les acteurs sociaux de s'engager dans l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation du nouveau programme mondial de développement;

6. Faire en sorte que les idées proposées dans le cadre de l'élaboration du programme de développement durable privilégient le renforcement des mécanismes d'application et la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable tout en reconnaissant leur dimension sexospécifique. Les objectifs de développement durable qui seront adoptés en septembre 2015 doivent être dotés d'un contenu qui puisse être facilement et rapidement compris et diffusé partout dans le monde, notamment auprès des groupes les plus vulnérables, y compris les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les migrants, les jeunes, les filles et de nombreux autres.

Nous réaffirmons notre engagement à travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies pour créer un monde plus équitable et durable. Nous appelons donc la Commission de la condition de la femme à améliorer les conditions et à soutenir les États afin qu'ils puissent honorer leurs obligations et leurs engagements.